Examen public
Code du bâtiment de la Colombie-Britannique 2023

Modifications prévues afin d'améliorer l'accessibilité dans les nouveaux bâtiments

Pourquoi mettons-nous à jour le Code du bâtiment de la Colombie-Britannique?

En 2020, le gouvernement s'est engagé à modifier son Code du bâtiment afin de rendre les nouveaux bâtiments plus accessibles à tous.

Quelles sont les modifications prévues?

Le gouvernement propose de modifier le Code du bâtiment afin de rendre un plus grand nombre de bâtiments plus accessibles.

Certaines modifications seront tirées du *Code national du bâtiment – Canada 2020*, tandis que d'autres seront nouvelles et propres à la province.

Combiner des normes nationales de pointe et des règles d'accessibilité aux bâtiments propres à la Colombie-Britannique vise à rendre davantage de bâtiments plus inclusifs afin de répondre aux différents besoins des résidents.

Nouvelles règles d'accessibilité du Code du bâtiment de la Colombie-Britannique

Voici les principales modifications proposées pour les bâtiments commerciaux et publics ainsi que pour les nouveaux bâtiments de grande taille, comme les tours d'habitation :

- Entrées accessibles : prévoir des portes automatiques pour toutes les entrées du bâtiment et les entrées des toilettes afin de les rendre accessibles
- Faciliter l'accès aux espaces communs et aux installations dans les bâtiments

Proposition de modification du Code

- Voies de circulation accessibles : avoir des voies de circulation sécuritaires et utilisables, des espaces de virage, des portes, des rampes, des bancs et plus d'ascenseurs.
- Toilettes accessibles : fournir un grand espace pour le vestiaire et de l'espace pour les proches aidants, un vestiaire et des douches universels, ainsi qu'un éclairage d'urgence
- Amélioration de la signalisation et des indications : fournir des informations auditives ou tactiles pour guider les résidents dans les bâtiments

proposition de modification du Code

- Mettre à jour les règles relatives aux logements adaptables[1] pour 100 % des appartements afin d'exiger :
    - Assez d'espace pour que les personnes handicapées puissent passer par les portes et se déplacer dans les couloirs menant à leur appartement
    - Suffisamment d'espace dans la chambre, la salle de bain et la cuisine pour répondre à des besoins personnels changeants
    - Des interrupteurs et autres commandes à une hauteur convenable
    - Le renforcement des murs de la salle de bain pour permettre d'installer des barres d'appui
- Aide aux malentendants : assistance auditive fournie à tous les comptoirs de service pour faciliter la communication
- Des alarmes visibles dans tous les espaces communs des bâtiments

Les principales modifications proposées pour les maisons unifamiliales et les maisons en rangée comprennent la mise à jour des règles relatives aux logements adaptables pour exiger :

- Une porte d'entrée qui soit assez grande pour les personnes handicapées
- Le renforcement des murs de la salle de bain pour permettre d'installer des barres d'appui

Pourquoi ces modifications?

Les modifications proposées constituent un premier pas important vers une meilleure accessibilité. En concentrant les efforts afin de rendre les bâtiments plus accessibles et plus adaptables, on vise à réduire les coûts des rénovations futures et à aider les gens à rester chez eux en cas de maladie, de blessure ou de vieillissement. Ces modifications exigent une plus grande accessibilité dans les grands bâtiments où les coûts peuvent être répartis entre un plus grand nombre d'appartements. Dans les immeubles comptant peu de logements, on peut les éponger par de faibles augmentations de loyer. L'objectif est de préserver l'abordabilité et la disponibilité des logements et de respecter la capacité de l'industrie.

Les logements adaptables offrent un espace utilisable et des caractéristiques propres aux besoins des occupants, offrant ainsi une meilleure accessibilité.

D'autres travaux sont en cours avec les organismes nationaux d'élaboration de codes et de normes pour rendre les bâtiments plus accessibles.

Proposition de modification du Code

[1] Des logements adaptables conçus et construits de manière à pouvoir être modifiés plus facilement pour répondre aux besoins spécifiques des résidents et améliorer l'accessibilité.

proposition de modification du Code